



Câble électrique sous un parquet

Par **Atrix**, le **25/06/2015** à **14:24**

Bonjour à tous,

N'étant pas sûr des affirmations de mon syndic, voici ma question :

J'habite au 5ème et dernier étage d'un immeuble ancien, au dessus se trouvent les combles. J'ai un des câbles de mon installation électrique qui sort de mon plafond, passe par dessus une des poutres de ces combles pour redescendre immédiatement vers mon appartement. Cette poutre se trouve [s]sous[/s] le parquet des combles.

Le syndic affirme que j'utilise les parties communes et que je dois faire retirer ce câble.

J'aimerais donc savoir si mon câble est dans une partie privative (vu qu'il est entre mon plafond et le sol des combles donc) ou est-il dans une partie commune.

Merci d'avance de votre aide.